

# « Tax » personnalité du mois

Février 2021



Après avoir acquis les fondamentaux de la fiscalité des entreprises dans un grand groupe agro-alimentaire et dans des cabinets d'avocats parisiens renommés, **Emmanuelle Drimaracci** fait le grand saut en se mettant à son compte à Nîmes. Depuis janvier 2020, elle est associée au sein du cabinet nîmois Eleom Avocats où elle exerce le **droit fiscal**, le **droit des sociétés** et en tant que **médiatrice**.

## Quelques mots sur votre parcours ?

En 2005, mon **DESS de droit fiscal** en poche, j'avais très envie de découvrir la **pratique du droit fiscal**. Je rejoins donc le cabinet Francis Lefebvre pour un stage de 6 mois au sein du département TVA, un impôt que j'affectionne particulièrement. A cette occasion, une des associées de l'équipe me parle d'une cliente, directrice fiscale, qui cherche un fiscaliste généraliste pour un **CDD** d'un an. Je saisis cette opportunité : après le grand cabinet, c'est la découverte d'un grand groupe agro-alimentaire (Soparind Bongrain, aujourd'hui dénommé Savencia). Je résigne pour un an et j'obtiens en parallèle le CRFPA. Puis, je pars faire un **DESS de gestion des entreprises** à HEC Montréal pour compléter mon cursus. Je découvre alors l'entreprise dans sa globalité. Sensibilisée à la gestion, je décide de faire un stage dans le cabinet d'un avocat libéral dans le cadre de mon PPI. Je reviens ensuite à Paris où j'effectue mon stage final en **contentieux fiscal** chez Baker McKenzie. Une fois mon CAPA obtenu, j'intègre EY

*Je souhaitais couvrir davantage d'aspects des dossiers (IS, patrimoine, impôts locaux... mais aussi droit des sociétés), être plus impliquée avec les clients et évoluer dans une **structure à taille plus humaine**. Je peux aujourd'hui dire que j'ai trouvé ma place au sein du cabinet Eleom.*

Avocats. J'y reste deux années avant de faire le grand saut dans le Sud. A Nîmes, je choisis d'apporter mes compétences en droit fiscal dans un cabinet intervenant en droit des affaires. Je me suis à cette occasion également familiarisée avec la pratique du **droit des sociétés**. Un an et demi après, je monte ma propre structure. En janvier 2020, je rejoins le cabinet Eleom Avocats de Nîmes en tant qu'**associée**, j'y intervins en droit fiscal, en droit des sociétés et en tant que médiatrice.

## Pourquoi avoir décidé de quitter le monde de l'entreprise, puis celui des grands cabinets ?

Ma période « grande entreprise/grands cabinets » a été une phase de **découverte** et d'**acquisition des fondamentaux** de la pratique du droit fiscal. Ces expériences m'ont permis d'appréhender des problématiques aussi pointues que variées en matière de **fiscalité des entreprises** et de **fiscalité transactionnelle**. N'étant plus contrainte par les seules problématiques liées aux activités du groupe, le passage en grand cabinet m'a permis d'élargir encore

davantage le champ des questions traitées.

Puis mon **projet de vie familiale** m'a amenée à Nîmes. J'ai eu deux offres de collaboration dans des cabinets de province renommés et une offre dans une petite structure. J'ai choisi la troisième et je ne le regrette absolument pas. En effet, si mes expériences en entreprise et dans de grands cabinets m'ont beaucoup apporté sur le **plan technique et humain**, elles m'ont aussi permis de peaufiner mon projet professionnel : je souhaitais couvrir davantage d'aspects des dossiers (IS, patrimoine, impôts locaux... mais aussi droit des sociétés), être plus impliquée avec les clients et évoluer dans une structure à taille plus humaine. Je peux aujourd'hui dire que j'ai trouvé ma place au sein du cabinet Eleom.

### Quelles sont les principales différences entre votre expérience dans de grandes structures et celle en tant qu'avocate libérale ?

Au plan technique, la principale différence réside dans la **transversalité** des dossiers. Aujourd'hui je traite l'intégralité des problématiques soulevées par les dirigeants que je conseille, touchant aussi bien les opérations du quotidien que les opérations exceptionnelles. La problématique fiscale doit être étudiée dans le contexte global de l'entreprise, du dirigeant et de sa famille. Je peux m'appuyer sur les compétences des autres associés du cabinet, en droit social ou en droit commercial par exemple. Contrairement à mes expériences précédentes, je n'interviens pas sur un seul volet du dossier et c'est moi qui gère la **relation avec le client**.

L'**intuitu personae** est au centre de l'association dans un cabinet à taille humaine, qui est un véritable « mariage » entre associés. Une révolution par rapport à mes précédentes expériences professionnelles.

### Comment abordez-vous l'équilibre vie pro/vie perso ?

Aujourd'hui, très sereinement. Au cabinet, nous partons du principe que pour donner le meilleur de soi-même au niveau professionnel, il faut être bien dans sa vie personnelle. J'ai une petite fille de 4 ans. Je m'occupe d'elle le matin ou le soir, en fonction

des impératifs que nous avons, mon mari et moi. Je peux me reconnecter le soir si j'ai une urgence. Si besoin, un relais peut être fait entre les associés. Je dirais que les maîtres mots de cet équilibre sont l'**adaptabilité** et l'**entraide**.

Les clients, avec qui l'on crée une relation de confiance, font également preuve d'empathie et de compréhension. Peut-être est-ce l'effet « province ». Dans tous les cas, c'est très appréciable et cela donne vraiment envie de donner le meilleur de soi-même.

### Pensez-vous que le fait d'être une femme impacte votre carrière (en + ou en -) ?

Non, je n'ai pas cette impression, ni en entreprise, ni en cabinet. Quand j'étais enceinte, je n'ai eu aucune remarque de la part des clients par exemple. Au cabinet, nous sommes d'ailleurs 4 associées, 1 associé, 3 collaboratrices et 3 assistantes !

En revanche, je pense que la **personnalité** et les aléas de la vie jouent beaucoup. Je ne rentrais clairement pas dans le moule dans grands cabinets dans lesquels j'ai fait mes classes. J'aime l'idée que l'on puisse réussir sans avoir à écraser les autres, j'ai un caractère arrangeant, je cherche toujours le **compromis**. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai récemment validé 200 heures de formation pour être médiatrice. A mon sens, cette compétence est d'ailleurs très valorisable en droit des affaires et même en droit fiscal, dans le cadre des relations avec l'administration par exemple.

### Quelle est ta « petite consultation fiscale » du moment ?

La vérification des **valeurs locatives** ! Certains clients ont vu leurs taxes foncières et leurs CFE considérablement augmenter. J'aide donc mes clients en « challengeant » la base de calcul prise par l'administration pour le calcul de ces impôts locaux. Les nouvelles mesures qui touchent les **locaux industriels** sont intéressantes, c'est l'opportunité de rentrer de nouveaux dossiers transverses par le biais des impôts locaux.